## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

# MELANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

**Vol. XII. Montreal, Vendredi, 29 Septembre 1848. No. 5.**


## CONFERENCES

DU

### RÉVÉREND PÈRE LACORDAIRE.

*(Voir les numéros du 5, du 19 et du 26 septembre.)*

*(Suite et fin.)*

—

Oui, nous souffrons tous : malheur à qui le nierait ! Mais nous souffrons du chemin et non pas de la vie. La vie est abondance, paix, joie, plénitude ; quand nous aimons Dieu, nous en recevons quelques saintes prémices quelques tressaillements imparfaits, qui nous suffisent pour oublier le monde présent, ou du moins pour en accepter avec courage les maux passagers. Sied-il, en effet au voyageur attendu par un amour infaillible, de se plaindre de la route, de maudire le sable qui le porte et le soleil qui le conduit ? Pour moi, né de la douleur comme les autres, atteint des deux blessures de mes pères, le chagrin de l'âme et l'infirmité du corps, je bénis Dieu qui m'a fait et qui m'attend. Je n'exige pas qu'il m'ait consulté sur mon sort ; entre le néant où il m'a pris et l'éternité qu'il m'a promise, le choix n'était douteux que pour une démence parricide, et Dieu devait compter sur ma vertu comme il comptait sur sa bonté. La justice éternelle ne permettait pas de supposer le refus de la béatitude éternelle : elle avait le droit de stipuler en notre nom la reconnaissance, l'amour, l'acceptation d'une épreuve sans laquelle l'amour n'aurait pu se produire, et à tout le moins dans l'ingratitude elle-même, le silence et l'équité du remords.

Vous poursuivez cependant, Messieurs, et vous me rappelez une pensée qui a longtemps tourmenté l'adolescence de ma raison. Si tous tant que nous sommes, créatures intelligentes et libres, nous arrivons, en effet, à la vie de l'éternité, il est certain que les misères de la vie présente s'évanouiraient de notre esprit, *n'ayant*, comme le dit saint Paul, *aucune proportion avec ce poids de gloire qui sera un jour révélé en nous.* Mais il n'en est pas de la sorte. La doctrine catholique nous apprend qu'une partie des intelligences créées ne parviennent pas au règne de Dieu, et qu'ainsi la création, au lieu de tourner à leur bonheur, tourne finalement à leur malheur éternel. Il est vrai que c'est par leur faute ; mais qu'importe ? Dieu le savait. Dieu l'avait prévu : Était-ce un acte de bonté, de mettre au monde des êtres qu'une prescience infaillible voyait, que ce fût de leur faute ou non, exclus du bénéfice de leur vocation primitive et précipités dans une perte égale aux biens qui leur étaient destinés ? Que si Dieu, dans la création, n'avait entendu agir qu'en vertu de sa souveraineté, par un acte de puissance et de bon plaisir, on concevrait peut-être qu'il n'eût pas tenu compte du résultat, et que la misère finale d'une partie de ses créatures causée par leur prévarication, ne lui eût paru qu'un accident incapable de désarmer le droit et l'efficacité de son vouloir. Mais vous nous dites que le *Fiat* suprême a été prononcé par bonté, par le désir de communiquer la vie et la gloire aux êtres possibles que Dieu découvrait dans l'horizon de sa pensée. Ce but et ce motif sont-ils compatibles avec la déchéance éternelle des intelligences perdues ? Sans doute, nous en convenons, la doctrine catholique *n'enseigne pas comme article de foi*, que c'est le moindre nombre des hommes qui soit sauvé. Elle enseigne bien moins encore que sur la totalité des hiérachies intelligentes, ce soit la minorité qui maintienne ses titres devant la justice de Dieu. Mais qu'est-ce que cela fait ! N'y eût-il qu'un seul esprit, qui fût déshérité de la vie véritable et à jamais réprouvé, c'en serait assez pour accuser la bonté divine, ou du moins pour ne pas mettre à sa charge la création de l'univers. Cherchez donc un autre mobile à la toute puissance de Dieu ; dites qu'il a fait ce qu'il a voulu parce qu'il l'a voulu, qu'il était le maître, que le crime et l'ingratitude ne pouvaient lui ravir ses droits de souverain. On vous emendra peut-être. Mais devant l'image terrible de la damnation éternelle, ne parlez point de la bonté de Dieu ; tremblons sous sa justice, et taisons-nous devant son impénétrable majesté.

Je ne me tairai pas, Messieurs, car ce que vous venez de dire suffit pour vous répondre. Vous convenez que si la puissance créatrice entre dans les attributs qui constituent l'essence divine, il est impossible que Dieu en soit dépouillé par le mauvais vouloir de sa créature. Dire, en effet, que Dieu n'a pas le droit de créer un être qui abusera de ses dons, c'est dire que le méchant peut anéantir Dieu en empêchant l'exercice d'un de ses attributs essentiels. Quoi de plus vain et le plus insensé? Or, cela compris, la difficulté tombe de soi. En effet, lors même que Dieu agit par bonté, il agit dans la totalité indivisible de son essence ; il agit avec sa puissance, sa sagesse, sa justice, et tout l'ensemble inaltérable de ses perfections. C'est la bonté qui le meut, mais la bonté qui n'abdique rien du reste de sa divinité. La bonté ne saurait lui interdire d'être sage, d'être juste, d'être puissant, d'être souverain, et s'il découvre par sa prescience une créature assez ingrate pour tourner ses dons contre elle-même, il ne lui retirera pas le bienfait, car ce serait se retirer en même temps la puissance de créer dans des condition équitables, ce qu'il ne doit pas et ce qu'il ne ferait qu'en cessant d'exister. Vous direz peut-être : autre est la puissance en soi, autre l'exercice de la puissance ; Dieu ne saurait perdre la puissance, mais il est libre de ne pas l'exercer. Assurément, Messieurs : seulement comprenez que quiconque est libre de ne pas exercer une puissance, est libre aussi de l'exercer, sous peine de ne pas l'avoir. Si donc, de votre aveu Dieu est libre, tous ses attributs considérés, de créer un être qui abusera du bienfait de la vie, pourquoi vous étonner qu'en effet il ait usé de cette liberté qui lui appartient et que vous lui reconnaissez?

Quoi qu'il en soit métaphysiquement, direz-vous encore, le bon sens du cœur s'oppose à une telle conclusion. Quel est le père qui mettrait au monde un fils, s'il prévoyait que la vie serait pour lui, même par sa faute, un don fatal ? Et Dieu n'est-il pas notre Père! Doit-il avoir pour nous des entrailles moins tendres que les entrailles d'un hommes mortel ?

Ici, Messieurs, la comparaison manque de force, parce qu'elle marque de justesse. Dieu n'a pas créé des individus isolés, ni même des mondes, il a créé un monde unique où tous les être s'enchaînent par des rapports de dépendance et de service mutuels, et dont un seul ne peut être retranché sans que tous les autres ne souffrent de ce retranchement. Dans le genre humain en particulier, chaque homme renferme en soi une postérité dont le terme n'est pas assignable, et que fait des générations un faisceau solidaire où nul ne perdrait sa place qu'en entrainant avec lui la multitude de ses descendants. Supprimer un seul homme, c'est supprimer une race ; supprimer un méchant, c'est supprimer un peuple de justes qui sortiront de lui. Car le bien et le mal s'entrelacent dans la suite mobile de l'humanité ; un fils vertueux succède à un père coupable, et l'aïeul contemple trop souvent dans ses lointains rejetons des crimes qu'il n'a pas connus. Or, le regard de Dieu embrassant à la fois toutes les successions de la vie, toutes les renaissances du bien dans le mal et du mal dans le bien, aucune destinée ne lui apparaissait solitaire, telle-qu'en la retranchant du livre anticipé de la vie, il ne coupât qu'une trame indigne de se développer. Adam, prévaricateur, renfermait à ses yeux toute la postérité des saints. Lui refuser l'être à cause de son crime, ce crime même n'eût-il jamais obtenu de pardon, c'était anéantir en lui tous les mérites du genre humain. Comment, la bonté de Dieu lui eût-elle demandé ce sacrifice ? Comment eût-elle exigé que les méchants fussent préférés aux justes, que la vie fût soustraite à ceux qui devaient en bien user par égard pour ceux qui en feraient un anathème au lieu d'une félicité ?

Je connais Dieu, je l'aime, j'espère en lui ; je le bénis de ma vie et de ma mort : pourquoi la faute d'un de mes ancêtres, éternellement prévue de la bonté divine, eût-elle intercepté ma naissance, et ne m'eût-elle pas même permis de respirer un seul jour dans le mystère de liberté d'où pouvait sortir ma béatitude ? Pourquoi eussé-je été condamné au néant pour qu'un de mes pères n'abusât pas de l'existence ? Où serait en cela la justice, la sagesse, la bonté ?

Dieu n'avait pas à choisir entre créer et ne pas créer un méchant, mais entre créer ou ne pas créer des générations entremêlées de bien et de mal ; et comme toutes présentaient ce mélange à son regard fatidique, il avait à choisir entre créer l'univers ou ne rien créer du tout. La question est bien différente, et assurément le père le plus tendre ne se déciderait pas à mourir sans postérité, si Dieu, lui découvrait l'avenir de sa race, lui montrait, dans les transfigurations séculaires de son sang, les inévitables alternatives de la gloire et de la honte, du bonheur et du malheur. Que serait-ce si, au lieu d'une seule génération, il s'agissait de toutes les générations humaines ? Que serait-ce si on vous donnait le choix à vous-mêmes d'anéantir l'univers ou de le créer ? car, telle est la question qui a été pesée dans les conseils de Dieu.

Dieu l'a jugé, et le ciel et la terre vous disent comment il l'a jugée.

Vous pouvez, Messieurs, la juger autrement : vous pouvez vous plaindre de la vie, et ne pas estimer qu'elle soit un si grand don. Mais sachez-le, la vie dont vous vous plaignez, ce n'est pas celle que Dieu vous a faite, c'est la vie que vous vous faites à vous-mêmes. Vous en avez retranché Dieu, et vous vous étonnez qu'elle ne soit plus rien. Vous avez produit le vide dans votre âme, et vous vous étonnez que l'infini vous manque. Vous avez couru après toutes les misères, et vous vous étonnez de n'être plus que doutes, ténèbres, amertume, affliction. Ah ! revenez, revenez à la vie, reprenez vos droits dans la création par le courage de la foi, par la sainteté de l'espérance, par la divinité de l'amour et alors, reportés à votre place et à votre gloire dans les harmonies universelles, vous redirez avec tous les mondes le témoignage que Dieu s'est rendu à lui-même après qu'il eut achevé son œuvre : *Dieu vit tout ce qu'il avait fait, et tout était bon.*

---

## PALESTINE.

—

Jérusalem, 6 juin 1848.

..... " Je suis convaincu que la France régénérée ne répudiera pas tellement sa propre gloire qu'elle ferme les yeux à la violation flagrante des traités conclus avec la Porte-Ottomane, en ce qui concerne la conservation des sanctuaires de la Palestine. D'après le rapport que M. Eugène Boré a rédigé par l'ordre du précédent ambassadeur de France à Constantinople, et qui fut envoyé, j'en ai la certitude, à son gouvernement, vous pourrez voir clairement que le moment même où la Porte s'engageait solennellement à conserver aux catholiques tous les sanctuaires dont ils étaient alors en possession, devint précisément le point de départ du système de spoliation organisé par les Grecs et les Arméniens ? Ce système a été mis en pratique, sinon avec l'approbation formelle, du moins avec la connivence du gouvernement central et des autorités locales. Vous vous convaincrez, d'après les termes de ce rapport, que la garde du sanctuaire de la Rédemption conservée par les catholiques dans les temps les plus barbares et à travers tous les bouleversements du moyen-âge, a été perdue quand la France elle-même venait de s'engager en face du monde catholique à nous en assurer la possession. Si cette puissance veut que nous reposions tranquillement à l'ombre de sa protection, son premier acte de justice devrait être de demander raison de toutes les violations des droits les plus évidents qu'on ourdit contre le catholicisme et contre la France. Si cette réparation ne devient pas la base première de l'alliance étroite que la France veut contracter avec la Porte, il faut qu'elle renonce ouvertement à exercer sur Jérusalem son patronage dont l'obligation fondamentale est de sauvegarder les intérêts du catholicisme. Il vous sera facile de comprendre que, dans la position où la Providence m'a mis, mon premier devoir est de ne rien oublier pour revendiquer les droits de mon Eglise ; et assurément, je remuerai ciel et terre pour mettre fin à ces injustices.

Que si la France ne peut faire prévaloir son droit de patronage si explicitement garanti par les traités et par la Porte Ottomane en ce qui concerne les églises de la Palestine, comment poura-t-elle, je vous le demande, le soutenir dans les autres parties de l'Orient où les diverses puissances et la Porte le lui contestent ?

" Du reste, cette réparation n'est pas moins nécessaire pour la sécurité de notre avenir que pour remédier au passé. L'audace des grecs va toujours croissant, encouragés qu'ils sont par un succès de cent ans et par les immenses ressources pécuniaires que met à leur disposition la bonne foi de leurs pèlerins. Grâce à ces ressources, ils achètent les juges et les gouverneurs, et exercent même une puissante influence sur la cour de Constantinople. Si un grand exemple de justice ne vient pas y mettre bon ordre, ils finiront par s'approprier le peu d'églises qui nous restent et nous arracher les faibles droits dont nous sommes encore nantis. Pour se faire une idée de toutes ces usurpations, il suffira d'en faire l'énumération depuis trois ans, c'est-à-dire depuis l'époque où un consulat français fut établi à Jérusalem. Cette circonstance nous avait fait espérer de voir la fin de toutes ces iniquités par les efforts du consul à soutenir le droit et la raison. C'est juste le contraire qui est arrivé. En 1846, une rixe sanglante fut provoquée par les grecs, qui ne voulurent pas permettre aux latins d'accomplir une cérémonie qu'ils étaient parfaitement en droit de faire. Eh bien, on n'accorda aucune satisfaction pour ce méfait. Dans le courant de la même année les grecs brisèrent une lampe dans l'église au *moment où notre père gardien officiait pontificalement.* Pas de satisfaction. On a encore empêché les latins de célébrer leurs rites sur le Calvaire ; on leur a enlevé une étoile d'argent suspendue dans le lieu même où naquit le Sauveur, étoile sur laquelle se trouvait cette inscription latine : *Hic de virgine Maria Jesus Christus natus est.* Pour toutes ces choses, et bien d'autres encore, telles que des attaques à main armée, au milieu d'une procession, point de réparation. Mais il y a mieux : le consul de France lui-même se laisse dire par le gouverneur qu'il ne reconnaît pas le protectorat français. Il m'a dit aussi positivement que si je n'avisais de faire traiter les affaires de la Terre-Sainte par l'intermédiaire du consul français, je perdrais infailliblement ma cause. J'en informe sur le champ le consul, qui écrit à Constantinople, qui écrit à Paris : pas de réponse. Etonnez-vous ensuite que l'audace des grecs croisse de jour en jour. En Europe, bien des choses paraissent incroyables ; mais quand on vient ici, on les sent, en les voit.

" Bref, la position de Jérusalem à l'égard des églises et des droits catholiques est détestable ; si la protection réelle de la France ne correspond pas à ses prétentions, il faudra de toute nécessité, abandonner les saints lieux.

" J'ai encore aujourd'hui recours à votre pays, parce que je désire ardemment le voir prendre en main la cause du catholicisme en Orient ; parce que c'est là une des gloires de la France, une partie intégrante de sa haute mission. J'espère qu'elle finira par comprendre ce qu'exigent d'elle et sa gloire et son intérêt. Aussi quand, le cœur plein de cet espoir et de cette consolante vision, je me vois dépouillé plus que jamais de mes droits les plus légitimes ; oh ! alors, ma voix appelle non plus seulement la France à notre secours, mais l'Europe tout entière ; alors je demande appui et protection à quiconque peut et veut la donner. Les documents diplomatiques fourniraient la clef de toutes ces iniquités. On y verrait que le passé de la diplomatie française ne lui fait pas trop d'honneur : il n'y a manqué ni la négligence, ni la faiblesse, ni de basses vengeances, ni même la corruption et la trahison. M. Eug. Boré a en bien signalé quelques exemples dans son rapport, mais combien en reste-t-il encore derrière le rideau ! "

*Ere Nouvelle.*

---

Nos lecteurs ont dû voir sur notre feuille du 18 juillet un article intéressant par rapport aux puits de la Chine. Le passage suivant est un témoignage en faveur de la vérité des avancés de ce premier article :

Traduit pour les *Mélanges Religieux.*

Extrait d'une lettre de Mgr. Imbert, missionnaire apostolique du Sutchuen en Chine, à Mgr. Langlois supérieur des missions étrangères.

Chine, 1er septembre 1829.

Monsieur et très cher confrère.

Cette année par le retour de nos courriers, j'ai eu l'avantage de recevoir deux lettres de votre part. Vous me dites que différentes personnes révoquent en doute une partie des détails que j'ai envoyés sur les puits salans de la Chine. La profondeur de ces puits n'est pas partout la même ; il y en a qui fournissent peu d'eau, et qui n'ont qu'une centaine de toises de profondeur ; mais les grands puits de Au-Tong-Kiao Miéou Hia-Ky, lesquels sont du district de la ville de Kia-Ting, où je demeure ordinairement, ainsi que ceux de Tsé-Liéou-Tsing du district de la ville de Fô-chouen où j'ai aussi des chrétiens, ont vraiment 1500, 1800, et 2,000 pieds de profondeur. Le cylindre sur lequel se roule la corde qui est attachée au tube de bambou dans lequel on tire l'eau, a quarante pieds de circonférence et la corde fait quarante, quarante deux et jusqu'à cinquante tours sur ce cylindre. J'ai même la preuve que le grand puits qui fournit le plus de feu a 2,800 pieds de profondeur ; car la corde fait soixante et dix tours sur le cylindre ; l'eau ayant tari à différentes reprises, on a toujours continué à creuser plus profond On en agit ordinairemect ainsi lorsque l'eau vient à tarir ; pour ne point abandonner l'ouvrage déjà commencé, on creuse à une plus grande profondeur, et on retrouve de l'eau. Ce qu'il y a de surprenant et d'effrayant à voir, ce sont les grands puits de feu de Tsé-Liéou-Tsing, où toute la surface du terrain brûle les pieds, et où par curiosité j'ai, comme les autres, allumé ma pipe au feu qui sort du puits . . . . .

---

## EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

—

AUTRICHE.—Voici des détails sur l'insurrection de Vienne: " 23 août,—Une collision a eu lieu entre les ouvriers et la garde nationale. Hier, deux gardes municipaux avaient été grièvement blessés par les ouvriers. On dit que l'affaire a commencé par une petite querelle. Plusieurs ouvriers avaient voulu se baigner à midi dans les environs du Prater et quelques gardes municipaux les en empêchèrent. Les ouvriers les insultèrent et *finirent par les battre.* Le poste de la garde nationale le plus voisin accourut ; mais comme le nombre des ouvriers augmentait sans cesse, ils furent repoussés, et alors la générale battit dans le Leopoldstadt ; c'était entre une heure et deux heures de l'après-midi. Les gardes nationaux se réunirent ; quelques compagnies descendirent en toute hâte avec la garde municipale le Jœgerzoile, à l'extrémité et à l'entrée du Prater. On rencontra des ouvriers Les exhortations ayant été inutiles, la garde municipale fit une charge et la garde nationale une attaque à la baïonnette.

" Les ouvriers se dispersèrent dans le Prater. Dans le Leopoldsadt, toutes les boutiques étaient fermées et les rues étaient encombrées de monde. La garde municipale avait enlevé aux ouvriers des drapeaux, des pelles et des haches; venaient ensuite les voitures de morts et de blessés. On croyait que tout était terminé, et même quelques détachements de la garde nationale étaient rentrés chez eux ; mais à cinq heures de nouveaux attroupements d'ouvriers se formèrent à l'entrée de la rue Thabor. Une compagnie de la garde nationale déboucha par une rue latérale et fit feu. Beaucoup d'homme tombèrent, les autre prirent la fuite.

" Les ouvriers furent chassés du faubourg et repoussés jusqu'au débarcadère du chemin de fer du Nord. Nous avons entendu plusieurs fois le bruit des feux de pelotons et les gémissements des blessés. D'après le nombre de voitures de blessés que nous avons vu passer, on peut croire qu'il y a plusieurs centaines de blessés ; nous ne pouvons savoir le chiffre des morts. A sept heures et demie, au moment du départ du convoi, le combat s'est éloigné des environs du débarcadere ; mais tout n'est pas fini. Il est probable que la nuit et la pluie auront rétabli l'ordre."

ILES SANDWICH.—Les journaux nous apportent les nouvelles des îles Sandwich jusqu'au 6 mai. Il y est question de l'ouverture de la Chambre des Nobles et de celle des Représentants. Le Roi a dit dans son discours qu'il avait conclu avec la France un traité semblable à celui fait avec l'Angleterre, et un autre conclu avec la ville de Hambourg. Un arrangement a été fait à l'amiable pour le partage des terres entre le peuple, les chefs et la couronne. Le Gouvernement, sur la réclamation du consul français, avait admis les vins de France avec un droit de 5 0/0, *ad valorem*, droit égal à celui qui pèse sur les bières et les cidres anglais, mais en même temps il a demandé aux deux agents diplomatiques de consentir à un nouvel arrangement, attendu que ce tarif favorisait trop l'introduction des boissons spiritueuses, nuisibles à la santé des naturels.

Les importations de ces îles avaient atteint, pour l'année finissant au 31 mars, le chiffre de 822,729 dollars, ce qui était une agumentation considérable sur celui des années précédentes. Mais, par suite de la diminution de l'arrivage des baleiniers et de la négligence de la culture des terres, les exportations montaient seulement à 454,265 dollars, ce qui était une diminution de 227,483 dollars sur la moyenne des quatre dernières années.

SANDWICH.—On a reçu des nouvelles des îles Sandwich du 18 mai. La législature a été ouverte, le 27 avril, par le Roi en personne. S. M. Kamehamcha a annoncé aux députés la ratification des traités conclus entre son gouvernement et la France, l'Angleterre et la ville libre de Hambourg.

Six missionnaires français, venant d'Adélaïde, étaient arrivés à Honolulu vers la fin de juin. On s'occupait dans cette ville de l'érection d'un théâtre, monté par actions au capital de 6,000 dollars, et qui devait être terminé le 1er juillet.

COLONIES HOLLANDAISES.—Les Hollandais ont fait une expédition contre l'île de Bally, située entre 400 et 500 milles de Batavia et séparée de l'extrémité orientale de Java par un canal appelé le détroit de Bally.—Les naturels commettaient depuis quelque temps des actes de piraterie au préjudice du commerce hollandais. Au mois de juin, ceux-ci commencèrent les opérations contre une place appelée Jaga-Raya, défendue par une forteresse, en débarquant 1,200 hommes, la plupart de l'infanterie européenne. Le canon ayant fait une brèche dans la forteresse, une division se précipita en avant pour l'emporter ; mais à peine entrées, les troupes éprouvèrent la résistance la plus opiniâtre de la part d'un corps de pirates audacieux qui avaient fait tous les préparatifs nécessaires pour les recevoir. Une affreuse mêlée eut lieu. Les Hollandais qui étaient entrés furent égorgés et les autres repoussés en perdant beaucoup de monde. Ils tentèrent un second assaut, mais ils ne furent pas plus heureux. Les pirates sortirent alors de la forteresse et chargèrent les Hollandais ; mais ceux-ci se retirèrent en bon ordre en se formant en carrés. Ils perdirent 14 officiers et 250 hommes. Le gouverneur-général, auquel des renforts avaient été demandés, aima mieux rappeler les troupes à Batavia.

HOLLANDE.—Un des pays de l'Europe où l'Eglise a aujourd'hui le plus de consolations est la Hollande : sous le rapport de la foi et des mœurs, les populations catholiques de cette contrée peuvent être proposées comme exemple à toute la terre ; et elles ne se contentent pas de pratiquer leur croyance, elles la défendent contre les attaques de ses ennemis, elles la propagent avec ardeur, elles combattent pour lui assurer toutes ses libertés légitimes. Dieu leur a donné des écrivains et des orateurs qui, dans la presse et dans les Chambres, plaident sa cause avec savoir, avec éloquence et dont les efforts sont bénis et couronnés de succès. L'année dernière, malgré leur résistance, les Chambres avaient maintenu dans le Code pénal l'odieuse et oppressive exigence du *Placet royal* pour les communications du clergé avec Rome. Cette année, le *placet* a été aboli ; la liberté des cultes a été pleinement reconnue, ainsi que la liberté de l'enseignement, qui en est, pour tout homme de bonne foi, la conséquence naturelle. Aujourd'hui, l'Eglise catholique est aussi complétement libre en Hollande qu'en Belgique.

# MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 29 SEPTEMBRE 1848.


## PARLEMENT ANGLAIS.

Le 5 courant, la Reine a prorogé en personne le Parlement Anglais. On remarquait à cette cérémonie M. De Beaumont chargé d'affaires de la République Française, et le Prince de Joinville et le Duc de Nemours. Le discours de la Reine a été comme suit.

Milords et Messieurs :

Je suis heureuse de vous décharger des devoirs d'une laborieuse et longue session.—L'acte pour réprimer les crimes en Irlande a eu les plus heureux effets. La prise d'armes qui a eu lieu dans des buts criminels a été supprimée, et des meurtres atroces ont été vengés par la conviction et le châtiment des coupables. La détresse en Irlande, *qui provenait de la perte des récoltes*, a été soulagée par la loi des pauvres, et par les contributions charitables du Royaume-Uni. D'un autre côté, des conspirateurs ont voulu profiter de la circonstance pour faire rebeller mes sujets souffrants. On donnait à ces malheureux l'espérance du pillage et de la confiscation, tandisqu'on publiait les projets les plus insensés pour satisfaire les ambitieux. Dans ce moment, j'ai fait un appel à votre loyauté et à votre sagesse pour de plus grands pouvoirs; et grâce à votre prompt concours, mon gouvernement a pu en quelques jours déjouer des complots tramés pendant plusieurs mois. L'énergie et la décision du lord lieutenant d'Irlande en cette circonstance mérite ma plus grande approbation. Au milieu de ces difficultés, vous avez continué à travailler à l'amélioration des lois..... J'ai donné ma sanction cordiale aux mesures qui ont en vue l'amélioration de la santé publique, et j'ai de plus en plus espérance que le travail dans ce sens ne fera que continuer.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez votés si promptement pour le service public. Je ferai tout en moi pour profiter des occasions de faire les économies que permettront les affaires de l'état.

Milords et messieurs :

J'ai renouvelé formellement mes relations diplomatiques avec le gouvernement de France. La bonne entente a continué à exister sans interruption entre les deux pays.—Des évènements d'une grande importance ont troublé la tranquillité intérieure de plusieurs Etats de l'Europe, tant au nord qu'au sud. Ces évènements ont amené des hostilités entre des pays voisins. Je travaille de concert avec des puissances amies à arranger ces difficultés à l'amiable, et j'espère que nos efforts seront heureux. J'ai un grand plaisir à croire que le sentiment croissant des bienfaits de la paix fera que les nations de l'Europe continueront à en jouir.—Au milieu de ces bouleversements, j'ai eu la satisfaction de conserver la paix de mes propres états et de maintenir notre tranquillité intérieure. La force de nos institutions a été mise à l'épreuve et a été jugée suffisante. Je me suis étudiée à conserver au peuple confié à ma garde la jouissance de cette liberté *tempérée* qu'il sait si bien apprécier. Mon peuple de son côte comprend trop bien les avantages de l'ordre et de la sureté, pour donner aux partisans du pillage et de la confusion aucune chance de succès dans leurs desseins destructeurs. Je reconnais avec complaisance les nombreuses marques de loyauté et d'attachement que j'ai reçues de tous les rangs de mon peuple. J'ai la plus grande espérance, qu'en continuant à avoir ce respect pour la loi et cette obéissance aux préceptes de la religion, les libertés du peuple puissent, par la grâce du Tout-Puissant, se conserver.

## COMMERCE LIBRE.

Depuis quelques temps les visionnaires abondent partout. En Angleterre, il s'en trouve un bon nombre, à Paris il n'en manque pas, en Italie et en Allemagne il y en a en abondance, aux Etats-Unis ils sont si nombreux qu'on ne peut les compter, et en Canada ils essaient de lever la tête et de publier leurs doctrines sectionnaires, leurs doctrines subversives ou du moins agitatrices. Comme on le pense bien, nous n'entendons pas faire voir toute la faiblesse du raisonnement de tous les visionnaires Européens. Qu'il nous suffise de nous occuper de ceux d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada en ce qui regarde cette colonie. Pour cela nous ne croyons pouvoir mieux faire que traduire l'article suivant du *Witness* de Montréal qui fait bon marché des idées et opinions de tous ces visionnaires. Pour nous en convaincre, écoutons-le :

" Nous entendons beaucoup parler du plus grand esprit d'entreprise et de la prospérité des Etats-Unis. On ajoute que si le Canada leur était annexé, nous serions on ne peut mieux: nos cités deviendraient des New-York et des Cincinnati septentrionales ; nos canaux, nos bateaux-à-vapeur et nos chemins de fer seraient encombrés de marchandises et de passagers. Et peut-être en effet en serait-il ainsi en grande partie; mais pourquoi cela ? Seulement parce que ce serait une extension du système du commerce-libre. A présent nous n'avons de commerce libre avec aucun pays au monde; alors, nous aurions le commerce libre avec tout le continent Nord-Américain, qui est un monde à lui seul. De fait un des éléments les plus grands de la prospérité des Etats-Unis est ce commerce libre en dedans de leurs propres frontières, commerce qui est permanent, quand même ils diminueraient considérablement leurs ressources en imposant des restrictions sur leur commerce avec les pays étrangers. C'est comme si l'Europe abolissait toutes restrictions internationales, et ne conservait de maisons de douanes que relativement à l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Mais le principe du commerce libre pourrait être mis en pratique en Canada, sans annexion aux Etats-Unis. Commençons par faire disparaître les tarifs et les maisons de douanes, et laissons tout le monde commercer avec nous ; et bien loin pour nous d'envier le sort des Etats-Unis, ceux-ci envieraient bientôt le nôtre. Mais dans ce cas, il faut avoir recours à une taxe directe pour soutenir le gouvernement, et nos cultivateurs ne voudront jamais y consentir! Eh bien ! s'ils préfèrent payer, disons, un chelin de plus par louis pour tout ce qu'ils consomment, et probablement recevoir un chelin de moins par louis pour tout ce qu'ils vendent, que de payer chaque année quelques piastres en taxes directes, on ne peut les en empêcher ; mais nous avons une meilleure idée de leur intelligence, et nous pensons que ce ne serait pas là leur raisonnement, si la chose leur était bien représentée. Supposons que les cultivateurs, terme moyen, vendent pour £100 par an, et achètent pour £50 ; eh bien ! l'épargne dans une année par le moyen du commerce libre (à seulement un chelin dans le louis) serait de plus de sept louis, tandis que certainement les taxes directes ne se monteraient pas à sept piastres. De plus, si le Canada était pour devenir un état de l'Union, les cultivateurs auraient à supporter une taxe directe, et n'auraient pas non plus le commerce libre. Le gouvernement fédéral ne permettrait au Canada ni de recueillir ses propres revenus, ni de partager les revenus généraux, pas plus que les autres états.

" Mais, même avec nos restrictions actuelles, nous doutons fort que le Haut-Canada soit le moins du monde en arrière d'aucune partie des Etats-Unis placée dans les mêmes circonstances en ce qui regarde le progrès et l'esprit d'entreprise et de prospérité. La comparaison du recensement et des évaluations de propriétés, faits périodiquement, parle, si nous ne nous trompons pas, fort en faveur du Canada ; et aux exhibitions d'agriculture et d'horticulture on admet généralement que les Canadiens ne sont pas en arrière de leurs voisins.....

" Nous ne croyons pas que la forme du gouvernement, du moins en ce qui a rapport à la différence entre ceux du Canada et des Etats-Unis, ait quelque chose à faire avec la question de prospérité ; car sous l'un et sous l'autre, la liberté et la sureté des personnes, de la propriété et de l'opinion sont bien garanties et un écrivain éminent, M. De Tocqueville, a démontré que le progrès des Etats-Unis était aussi rapide quand ils étaient colonies qu'il l'ait actuellement.—Ainsi donc, si nous voulons la prospérité, recherchions-la dans une liberté éclairée de commerce avec toutes les autres nations.

## NAVIGATION.

Nous traduisons du *Pilot* la lettre suivante qui a rapport aux lois de navigation ; cette lettre est adressée à une maison de commerce de Chicago :

Bureau du secrétaire,
Montréal, 23 septembre 1848.

*Messieurs*,—J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur général, d'accuser réception de votre lettre du 7 du courant, qui transmettait une communication à vous adressée par Messieurs———et———, de Chicago, dans l'état d'Illinois, demandant à faire passer leur barque *Utica* par les eaux du Canada jusqu'à l'océan.

J'ai instruction de vous écrire en réponse, pour l'information des requérants, que dans d'autres occasions, et dans l'intention de limiter d'avantage l'usage des eaux du Canada par des vaisseaux étrangers entre Québec et Montréal, le gouvernement de Sa Majesté a porté une sérieuse attention sur des questions qui avaient rapport à la légalité et politique de cette navigation, de telle sorte qu'il est hors du pouvoir discrétionnaire de Son Excellence, comme gouverneur de cette colonie, d'accorder la permission demandée.

Son Excellence m'ordonne cependant de dire qu'elle a lieu de croire que ce sujet attirera encore l'attention du gouvernement de Sa Majesté, en ce qui regarde l'usage des canaux maintenant ouverts sur la ligne du St. Laurent, et par rapport à la politique d'un commerce moins restreint qu'à présent entre le Canada et les Etats-Unis ; et qu'elle espère apprendre, avant l'ouverture de la navigation au printemps prochain, et pouvoir annoncer publiquement les intentions du gouvernement de Sa Majesté sur ces importantes matières.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre tres humble serviteur,
J. LESLIE, secrétaire.

## LES JOURNALISTES.

Quelquefois on se fait une idée fort exagérée des profits des journalistes. Ceux-ci ont beau dire le contraire, on s'imagine qu'ils se plaignent à tort. Afin de faire voir exactement ce qui en est, nous traduisons le passage suivant du dernier numéro du *Blackstone Chronicle*, obligé de cesser de paraître faute d'encouragement. Le rédacteur n'a donc maintenant aucun intéret à parler comme il le fait ; écoutons-le donc :

" Si l'on vous demande de publier un journal, ne vous fiez " pas aux promesses verbales pour avoir des souscripteurs. " Calculez toutes les dépenses de l'entreprise, n'omettant " aucun item qui vous vient à la mémoire, et multipliez le tout " par 2. Alors faites l'estimation du revenu, mettant chaque " item à la somme la moins haute que pourront vous le " dire vos amis les plus prudents. Ajoutez-le tout et divisez " par deux. Si ce dernier résultat est égal au premier, vous " pouvez marcher. Autrement, n'ayez pas plus à faire avec " le projet qu'avec la picotte ou le choléra. Si mon expé- " rience peut servir à empêcher d'autres de se brûler les " doigts, je ne serai pas tout-à-fait sans consolation."

Un Correspondant du *Transcript* de Montréal, s'apitoie fort sur l'état du Commerce dans le Bas-Canada, il ajoute que le fleuve St. Laurent est sans activité et qu'on ne sait pas en user. Il pense que si les lois de navigation actuelles en sont une cause, il en est une autre bien plus forte, c'est " *que le Bas-Canada est Français* ! " Le seul remède, selon lui, à cette non-activité, c'est celui-ci : " L'Anglification du Bas-Canada ! " Un pareil raisonnement ne mérite pas de réponse, et il suffit de le faire remarquer pour en faire voir *toute* l'absurdité et l'inconséquence.

Nous accusons réception de la première livraison du second volume du *Répertoire National*, publié et compilé par M. J. Huston, de cette ville. Cette livraison contient plusieurs pièces de poésies et morceaux de prose de l'année 1837. Nous ne doutons pas que M. Huston ne continue à recevoir l'encouragement que mérite cette publication.---On s'abonne chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

Nous voyons par les journaux de Québec que les travaux, que l'on propose de faire à l'entrée de la rivière St. Charles, couteront la somme de £93268.

Nous aurions eu une réponse à donner à notre confrère du *Morning Courier*, mais la quantité d'autres matières nous force à la remettre à mardi.

## AUX CORRESPONDANTS.

M. M., prêtre, lettre reçue ; réponse faite.
M. B., prêtre, lettre reçue ; tel que désiré.

## PROGRÈS DU PAPISME.

(Traduit de l'*Oxford Herald*, pour les *Mélanges*.)

L'Eglise réformée d'Angleterre a certainement besoin d'employer toute son énergie, lorsqu'on voit les grands, les extraordinaires efforts que l'Eglise-ennemie de Rome continue de faire, pour agrandir ses limites et étendre son autorité dans ce pays protestant. La nouvelle église dans Southwark est le théâtre de toutes sortes d'expédients d'une tendence *propagandiste*, et M. Dakeley, apostat d'une foi plus pure et d'un système plus conforme à l'écriture, qui y est fixé d'une manière permanente, attire une foule non seulement d'anglicans, mais aussi de non conformistes, qui vont l'écouter dénoncer notre glorieuse réforme comme un jugement de Dieu sur cette terre malheureuse, et nos pieux réformateurs à peu-près comme autant d'agents de satan.

Mais Southwark ne sera pas le seul siége d'une église cathédrale dans le district métropolitain. L'évêque Wiseman a posé la pierre fondamentale d'une autre, il y a mercredi huit jours, à Clapham, Clapham, si longtemps le quartier général de l'*évangélicanisme*. Et c'est une circonstance assez remarquable, que la messe depuis quelques mois a été célébrée à Clapham précisément dans la même chambre, où la première association de " la société biblique britannique étrangère," qui depuis a joui de revenus si énormes et d'une si grande influence, se forma il y a près d'un demi siècle. Un ordre de moines et une communauté des " sœurs de Notre Dame" sont sur le point de s'établir dans la même localité.

Les Oratoriens de Newman vont former un établissement à Bayswater, et le Dr. Whitty, un membre éminent du clergé catholique (*romish*) de Londres, va se joindre à eux. Les Passionistes, avec le père Ignace (l'hon. et Rév. M. Spencer) à leur tête, sont sur le point de fonder une colonie à Hampstead.

Le Dr. Wiseman paraît déterminé à accorder toute facilité et tout encouragement aux différents ordres de moines à Londres, et dans le " district de Londres." Son prédécesseur, le Dr. Griffiths, a toujours cru à propos de ne laisser s'établir dans son district que les ordres religieux de femmes. Mais *tempora mutantur*.

## COLONISATION.

Nous trouvons dans le *Journal de Québec* la Correspondance qui suit et que l'on prie de reproduire :

Malbaie, le 15 septembre 1848.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le plaisir de vous informer, que la belle association des agriculteurs défricheurs de la Malbaie, à la Rivière des Sables, a déjà fait abattre cet été, sur le front de *chaque lot de tous ses asociés*, un large abattis, (chose qui serait comme incroyable, si nous n'avions pas ces abattis pour preuve, tant l'ouvrage est considérable) : ces abattis, dit-on, sont déjà brûlés et les travailleurs sont après les lever, ce qui leur permet d'y faire une belle semence le printemps prochain ; et cette association n'a pas encore un sixième de son argent de dépensé. Vous voyez, M. le rédacteur, avec quel avantage et certitude cette association pourra continuer à faire augmenter les défrichements sur ces lots de terre d'ici à cinq ans ; sans compter le produit des récoltes de chaque année.. Ne lui restera-t-il pas bien clairement assez d'argent (suivant son désir à sa formation,) pour bâtir une maison logeable sur chaque lot, pour y faire ses moulins à farine et à scie pour le bois de ses bâtisses ?

Vous avez déjà appris sans doute, qu'une autre association considérable formée sur le même modèle, a été établie par les habitants de la Baie Saint Paul, qui n'est commencée qu'au premier d'août dernier, et qui cependant est déjà en pleine opération ; elle a déjà fait chaîner le terrain dont elle besoin pour son nombre extraordinaire d'actionnaires, sur les rives sud du lac St. Jean en front, et d'un côté la petite décharge du même lac. Or, M. le rédacteur, y a-t-il rien de plus beau, que cette énergie extraordinaire avec laquelle marchent les habitants de ces deux grandes paroisses. Sitôt que cette association a été bien expliquée à la Baie Saint-Paul, les habitants dans leurs propres intérêts l'ont adoptée sur le champ, à la première fois qu'il leur en a été parlé. Pourquoi ? Parce que la chose une fois comprise, est regardée comme vraiment utile, et même indispensable pour ceux qui ont des enfants à établir et qui désirent les fixer avec avantage dans cette contrée, d'autant qu'il n'y a aucun risque pour les actionnaires, vu que celui qui a un enfant, deux ou trois à établir, prend un, deux ou trois lots ; ce qui forme autant d'actions qu'il a de lots, et il paie £12 10 0 par action *pour faire défricher sur ses lots*, mais en commun avec les autres ; et conséquemment ne risque rien n'agissant que dans ses propres intérêts puisqu'il ne débourse pour faire travailler que pour lui ou ses enfants. Cependant je vais vous donner une explication de la manière la plus courte possible des principales clauses qui composent l'acte ou règlement de cette association, accompagnées de quelques petites remarques afin de faire connaître à ceux qui n'en sont pas au fait ; afin que ceux qui la connaissent se forment sur ce modèle, et en établissent immédiatement de semblables et de considérables et en trouvent le but simple et avantageux et même indispensable. Chaque action est de 12 0 0, et cet argent est destiné au défrichement d'un lot de terre de 4 arpents sur 30 pour chaque action. Il y a 11 personnes de choisies et de nommées entre les actionnaires par élection, pour former le bureau des directeurs de l'association qui sont élus pour un an. Ce bureau doit rendre compte de sa gestion tous les ans, et tous membres de ce bureau sont obligés d'agir, de diriger et de conduire tous les affaires de la dite association, et d'agir gratuitement. Les membres de ce bureau font chaîner un terrain sur les terres incultes de la Couronne, suffisant pour fournir un lot de 4 arpents sur 30 pour chaque action. Ce lot de terre qui peut former un Township entier, est chainé d'une manière régulière sur des lignes parallèles à celle du dernier ou plus voisin Township qui se trouve chainé par l'ordre du gouvernement, afin de n'être pas dérangé plus tard dans leurs défrichements, lors que le gouvernement fera chainer ces lieux en Townships réguliers. Le bureau des directeurs avec les argents de tous les actionnaires réunis dans la même bourse, qui sont payables par installements ou en divers termes au besoin et à la requisition du bureau, engage des travaillants, les fait conduire par des surveillants, fait défricher par rang régulier dans son terrain ; fera semer et vendre les produits des récoltes pour aider à continuer les défrichements et faire les autres travaux pendant les 5 années que durera l'association : ayant le soin de n'ouvrir les rangs qu'à tous les 60 arpents, afin de faire aboutir deux rangs au même chemin. Pour n'avoir 1° qu'un chemin à faire et à entretenir par chaque deux rangs, 2° pour conserver du bois plus longtemps sur chaque lot, vu que la ceinture se trouvera dans le même endroit ou sur le même cordon à tous les deux rangs. Le bureau fera construire une maison logeable sur chaque lot ou terre, aussi un moulin médiocre à scies pour le bois de ses bâtisses et un moulin à farine pour les sociétés, si c'est possible. Il fera aussi partager tout le terrain par lot d'après le nombre d'actions ; les lots seront tous estimés avant leur livraison aux actionnaires et seront ensuite tirés au sort entre eux et la différence sur l'estimation sera remise en argent par le comité de régie à ceux qui en auront d'une valeur plus médiocre, et ce, avant qu'ils puissent en prendre possession eux mêmes, ensuite chaque actionnaire prendra possession de son lot. Par ce moyen, les actionnaires couvriront alors leurs enfants sur des terres qui seront ouvertes par de larges défrichements et qui auront des maisons pour les recevoir ; ils bâtiront une chapelle et des écoles, étant certains d'être assez d'habitants établis en même temps et sur les mêmes lieux pour pouvoir avoir un prêtre aussitôt résidant parmi eux. Cette association donne les moyens surprenants, de former une grande Paroisse, par chaque association tirée de la même paroisse, de frères, de parents et d'amis, accoutumés à sympathiser entre eux, qui se trouvent tous établis le même jour, comme par un enchantement.

Cette association a aussi pour elle, le double avantage de rencontrer les vues larges et éclairées du gouvernement actuel de notre province, en favorisant la colonisation de notre pays, par l'ouverture des terres incultes de la couronne à la culture, et favorisant aussi par là même le commerce, en lui donnant une propension proportionnelle à l'étendue des défrichements. Elle est positivement contre tout monopole, puisque c'est le nombre des lots pris et ouverts à la culture immédiate qui forme l'étendue du terrain, ou la grandeur d'un nouveau township, et non un township demandé pour être formé par lots, établi et ouvert plus tard à la culture. La société a tellement le monopole en horreur, que dans ses règlements il est spécialement statué: "que personne ne pourra avoir ou acquérir plus de trois actions, encore que du consentement du comité de régie", afin de se tenir en garde contre les gens riches et accapareurs, qui pourraient peut-être acheter d'un grand nombre d'actionnaires pauvres pendant le temps que doit durer la société, pour revendre ces lots après quelque années, à une prix très élevé, et en faisant perdre par ce moyen l'etablissement réel d'un grand nombre de ces actionnaires. Mais la société n'a pas voulu le permettre, malgré que plusieurs bons habitants même, avaient plus que trois garçons à établir et auraient désiré prendre un plus grand nombre d'actions, Sans la formation d'une semblable association, qui pourrait aller seul s'établir isolement dans des lieux aussi éloignés? manquant de chemins et de communication, non-seulement pour parvenir sur les lieux, mais même entre les établissements des mêmes terrains, par défaut de voisins, comme il arrive toujours lorsque chacun va s'établir l'un après l'autre, quand la chose lui adonne, même souvent après plusieurs années ; et sans défrichement aucun, ils ne peuvent avoir, par défaut d'herbe et de foin, les animaux qui leur seraient indispensablement nécessaires, pour cultiver, vivre et se vêtir ; mais après cinq années de défrichement et de culture, les chemins entre tous les rangs seront ouverts, l'herbe et le foin auront le temps de s'épandre et pousser, et tous ces nouveaux et jeunes habitants pourront subsister et se maintenir entr'eux avantageusement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble,
Et obéissant serviteur,
ED. TREMBLAY.

## FAITS DIVERS.

LOIS DE NAVIGATION.—On nous dit qu'il doit se tenir au commencement de la semaine prochaine une grande assemblée des citoyens de Montréal, pour passer des résolutions et dresser une requête aux trois branches du parlement anglais, afin d'obtenir le rappel des lois de navigation.

LES BALEINES.—Le *Herald* nous apprend que les habitants de Kamouraska sont visités périodiquement par un certain nombre de baleines venant du golfe. Cet été, ils ont engagé un homme accoutumé à la pêche à la baleine, et ont équippé deux petits vaisseaux pour recevoir chaudement mesdames les baleines. Le *Herald* ajoute qu'il y a à peine quinze jours ils en ont tué une qui avait soixante( ! !! ) pieds de long ; et que ce premier succès engage les nouveaux pêcheurs à être sur le *qui-vive* pour continuer à faire une bonne réception aux déléguées des mers du nord.

EGLISE DE TORONTO.—C'est aujourd'hui qu'a dû avoir lieu à Toronto la consécration de l'église cathédrale. Mgr. Hughes, Mgr. Phelan, Mgr. Bourget, Mgr. Prince, et quelques autres prélats doivent assister à cette magnifique cérémonie. On ajoutait que ce devait être Mgr. Hughes qui ferait le sermon.

PONT DE JACQUES CARTIER.—Nous voyons par la *Gazette de Montréal* que l'on vient de faire une expérience sur le modèle en bois du pont de Jacques Cartier. On a chargé ce pont en miniature d'un poids fort considérable et il a résisté très bien ; en sorte, conclut avec raison la *Gazette de Montréal*, que le pont de Jacques Cartier est très-sûr et un des mieux construits dans le pays.

NAUFRAGE.—Nous voyons par la *Gazette* de Montréal de ce matin que le vapeur *Princesse-Victoire* a donné contre un chicot, dans la journée d'hier, un peu au dessus de Brockville, et qu'il a sombré. Sa cargaison était composée de fleur.

FILOUS.—On nous apprend qu'un vol de £100 a été commis sur plusieurs passagers à bord du *John Munn*, mardi matin. On n'a pas pu découvrir les filous. C'est un avis pour les personnes qui voyagent.

BANQUE DE QUÉBEC.—Au 31 août dernier, le passif de la banque de Québec était de £108440 et l'actif de £213498.

COLONISATION.—Il vient de se tenir à Trois-Rivières une assemblée pour la colonisation des Townships. Là comme par tout le pays, cette belle œuvre prend des accroissements prodigieux, et prépare pour l'an prochain une colonisation intelligente et nombreuse.

LE CANADA.—Nous voyons par le *Herald* d'hier qu'en Angleterre les partisans des idées de Sir William Malesworth en faveur des colonies augmentent rapidement en nombre. D'un autre côté, il y a des gens qui paraissent croire qu'il voudrait mieux pour l'Angleterre laisser le Canada être indépendant, et n'avoir pas plus de liens avec elle que n'en ont les Etats-Unis ou la France. Sans parler pour ou contre cette idée pour le moment, nous pensons que ce qu'il faut actuellement à notre pays, c'est le Rappel des Lois de Navigation.

*Railroad de Portland et Montréal.*—Les travaux de cette vaste entreprise se poursuivent avec activité, et si les mauvais temps ne sont pas trop fréquents, on espère que le chemin sera en activité jusqu'à St. Hyacinthe au commencement de novembre. Nos voisins de Portland sont plus avancés que nous. On a fait, le 15, l'éssai d'une nouvelle locomotive, à laquelle on a galamment donné le nom de *Montréal* et qui a parcouru une longue distance, jusqu'à North Yarmouth. Le président de la société, les principaux directeurs ainsi que 150 personnes firent ce voyage d'essai.— *Minerve.*

BULLETIN COMMERCIAL.—Depuis l'arrivee des dernières nouvelles aucune transaction importante n'a eu lieu sur les produits ; quelques barils de fleur commune, pour l'exportation ont été vendus à 27s. 6d. avant l'arrivée des dépêches télégraphiques, 6000 barils de superfine ont changé de mains, 28s. 6d. et 28s. 9d. pour l'extra superfine. On demande 6s. pour le blé, les acheteurs offrent 5s. 10½d.—Les pois sont assez recherchés à 3s. 6d.—La farine d'avoine est à 25s.

*Minerve.*

COLONISATION.—Il vient de s'établir à la Baie Saint-Paul, une nouvelle société de fonds souscrits pour coloniser le Saguenay. Le fonds de cette association se compose de 3000 action de £12 10 0 formant ainsi un capital £3750. Des explorateurs ont été nommés pour aller choisir le siège de la nouvelle colonie ; l'un de ces explorateurs est M. le Dr. Boudreau de la Baie Saint-Paul. Le lieu qu'ils ont choisi est situé sur la rive est du lac Saint-Jean, entre la Grande Décharge et la rivière Couchepigimiche (ou rivière qui remonte) ; le sol y est de la meilleure qualité et se compose de cette terre dite *grenue* extrêmement meuble, extrêmement propre à la culture, boisée d'ormes, de frênes, de merisiers, de bouleaux et surtout de cèdres gros et droits, et sillonnée dans tous les sens par de belles rivières, avec force pouvoirs d'eau. La Belle-Rivière coupe, par le plein milieu et dans toute sa profondeur, l'emplacement de la colonie.

*J. de Quebec.*

MINE D'OR.—Il y a déjà quelque temps que nous avons fait mention de la mine d'or trouvée dans la seigneurie des MM. de Lery ; les recherches s'y continuent lentement, mais elles s'y continuent avec un succès progressif. Le siège de la mine que l'on n'a pu encore trouver, paraît être le lit d'une petite rivière. L'or s'y trouve à l'état natif et quelquefois en morceaux considérables. L'année dernière, on y a trouvé un morceau d'or de la valeur de 50 piastres, nous en avons vu nous-même qui valaient 7 ou 8 piastres. Jamais jusqu'ici le travail de celui qui a été employé à la recherche de l'or n'y a été infructueux. M. Cunningham, le géologue qui est constamment sur les lieux, et qui poursuit ses recherches sans plus d'interruption que celles qu'y apportent le grossissement de la rivière ou le mauvais temps, nourrit les plus belles espérances de succès. Chaque jour il découvre les signes indicateurs et certains du siège d'une mine ; mais quand même l'on ne trouverait pas le filon de la mine, si ce que l'on trouve vaut la peine d'être exploité, il arrivera ce qui est arrivé dans plusieurs pays où l'on n'a *pas trouvé* le *filon*, mais où s'est trouvée une quantité suffisante d'or pour compenser son absence.

*J. de Quebec*

LES POSTES.—Il paraît bien certain que le département des postes doit tomber prochainement sous le contrôle du gouvernement provincial. Nous ne savons ce qui a lieu maintenant, mais ces années dernières le député-maître général des postes envoyait £5000 tous les ans en Angleterre. Il est probable qu'il en envoie davantage actuellement. Le salaire decet officier est de £3000. En le réduisant à £1000 et en réduisant proportionnellement les salaires de quelques-uns de ses subalternes, on aurait une épargne d'environ £3000 qui, ajoutés aux £5000 ou £6000 expédiés chaque année en Angleterre, formeront une source de revenus importante pour le Canada. Les revenus des postes s'accroîtraient considérablement si les prix de port étaient plus bas et plus en rapport avec les moyens et les besoins du commerce et de la population.

*J. de Quebec.*

MAQUEREAU.—Les journaux d'Halifax nous apprennent que la pêche du maquereau est des plus abondantes qu'on ait encore vues. Un journal ajoute même : " Le bassin de Bedford, est littéralement rempli de maquereaux ! "

DE LA LAINE.—Le *Rochester Advertiser* rapporte que M. Aristarque Champlain possède près de Rochester 600 acres de terre, sur lesquels il élève des bestiaux et des moutons achetés avec choix et précaution. Dernièrement il a fait tondre 395 de ses moutons (dont 74 agneaux) et en a retiré 1622½ livres de laine. Ces moutons sont pour les trois quarts de la race des mérinos.

L'OHIO.—Le 12 courant, à Cincinnati, il y avait à peine assez d'eau dans la rivière Ohio pour donner passage aux vaisseaux qui portent la malle entre Cincinnati et Louisville.

CLERGÉ.—Un journal américain dit que les ministres protestants, unis aux prêtres catholiques aux Etats-Unis, forment un corps de trente-mille personnes !

NOUVELLE EGLISE.—La semaine dernière, S. G., Mgr. Hughes a posé à New-York la première pierre d'une nouvelle église catholique.

ENCORE UNE EGLISE.—Les catholiques d'Alleghany vis-à-vis Pittsburg construisent en ce moment une belle église qui sera sous les charges du Révd. James O'Connor.

UNE MORT.—Les journaux de la Nouvelle-Orléans nous apprennent la mort du Révd. Père Chakert de l'ordre des rédemptoristes. Le R. P. est mort de la fièvre jaune.

CHASSE AUX CHIENS.—La corporation de New-York y a fait tuer 3000 chiens ; ce que lui fait une dépense de $1500.

HAYTI.—Hayti était tranquille aux dernières dates ; le Président Soulouque avait intention de tenir l'Ex-Président Boyer en exil.

CONVERTIS.—Mgr. de Cincinnati a confirmé, au commencement du mois, 5 convertis à Meig's Creek: S. G. en a aussi confirmé 5 autres à Sunday Creek, et 15 à Zanesville.

LE FREEMAN'S JOURNAL DE NEW-YORK.—Notre confrère du *Freeman's Journal* de New-York écrit en ce moment et publie sur son journal une Vie fort intéressante et fort remarquable de St. Bridget, Vierge et Thaumaturge d'Irlande. Ceux de nos abonnés et en général les lecteurs Catholiques qui entendent bien l'Anglais devraient souscrire au *Freeman's Journal* pour se procurer cet ouvrage. Le prix d'abonnement n'est que de deux piastres et demi par année. L'adresse du journal est : " *Freeman's Journal and Catholic Register*, No. 81, Marion Street, New-York."

LE COMPLOT.—Le télégraphe s'exprime hier comme suit : " Une dépêche de la Nouvelle Orléans porte que le complot pour la république du Sierra Madre a fait explosion."

MEXIQUE.—Les Mexicains envoient des troupes sur le Rio Grande, afin d'être prets à tous évènements. C'est le général Bustamente qui commandera en ces quartiers.

SANTA ANNA. Santa-Anna est à la Jamaïque avec son épouse et sa fille, et se propose de s'y établir.

TAYLOR.—Les adhésions en faveur du général Taylor comme président se multiplient tous les jours. La Tribune de New-York doit s'être déclarée aujourd'hui pour sa candidature.

MEXIQUE.—Il était question à Mexico d'un prochain remaniement du cabinet. Le senor Pena y Pena allait être disait-on, envoyé aux Etats-Unis ; le senor Rosa remplacerait Otero aux affaires étrangères, et Cuevas prendrait la direction des finances. Ces changemens n'auraient d'ailleurs ni motif ni portée politique, mais les difficultés pratiques sont telles, que le gouvernement sent le besoin d'augmenter, autant que possible, ses lumières et sa force d'action.

AMÉRIQUE DU SUD.—D'après des nouvelles assez récentes, le Chili entre d'un pas ferme dans la voie des franchises commerciales. Une loi passée par la chambre des représentans a décrété une réduction considérable de droits sur certaines marchandises, en même temps qu'elle autorise le système de l'entrepôt, et qu'elle abolit les droits sur les produits indigènes, à l'exportation. Un traité de navigation et de commerce a en outre été conclu, sur de larges bases, avec le Pérou.

CHEMINS DE FER.—Durant les six premiers mois de 1848 26330492 personnes ont été transportées sur les chemins de fer d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Durant tout ce temps, 90 personnes y ont été tuées et 99 autres blessées.

LAMORICIÈRE.—Quelques journaux français annoncent la *nomination du général* Lamoricière au commandement général de l'armée des Alpes.

MORGAN.—Il paraît certain que M. Francis Morgan, un des révolutionnaires Irlandais, a réussi à tromper la vigilance de la police, et qu'il s'est enfui à Paris (France).

LES LORDS.—Les Lords continuent leurs déprédations dans le Royaume-Uni. Ils viennent tout recemment encore de faire raser près de 1200 maisons en Irlande. En vérité il est temps que cela cesse ; autrement on ne saurait prévoir tout ce que réserve l'avenir à ce malheureux pays.

UN DON.—La Reine d'Angleterre a fait parvenir la somme de £50 au matelot Jérôme qui a si bien agi dans le naufrage del'Ocean Monarch. Jérôme, comme l'on sait, est de New-York.

O'CONNELL.—John O'Connell se propose, dit-on, de rouvrir Conciliation-Hall, et de continuer l'œuvre de son illustre père.

PRUSSE.—En Prusse, on a intention de faire passer une loi pour défendre les assemblées en plein air. Cette mesure parait déplaire au peuple qui manifeste son mécontentement.

NOUVELLES DE FRANCE.—L'Assemblée Nationale, après avoir entendu le Gén. Cavaignac, a décidé par un vote de 529 contre 140 qu'il est nécessaire de continuer l'état-de-siège actuel pour Paris, laissant ainsi à Cavaignac le droit absolu qu'il a depuis le 23 juin sur la presse.—Il y a eu à Paris une grande revue des troupes faite par le gén. Cavaignac. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et l'on n'entendait de toutes parts que les cris de vive Cavaignac ! vive la République !—On rapporte que les produits de la vigne vont être très abondants dans les districts vinicoles.—L'armée Française s'élève en ce moment au chiffre de 548, 000 hommes ; la dépense du département de la guerre pour l'année courante sera de 425,233,224 francs.—La famille d'Orléans a obtenu différents effets qu'elle a demandés officiellement. Elle demande ses revenus tout entiers ; le gouvernement, dit-on, y est opposé.

LAMARTINE.—Lamartine a fait à l'Assemblée Nationale un magnifique discours sur le droit du travail. Nous le publierons, aussitôt qu'il nous sera parvenu. Ajoutons qu'il combat fortement les communistes et qu'il entend respecter le droit de propriété. D'un autre côté, il vient de publier sous forme de pamphlet une lettre aux électeurs qu'il l'ont élu dans un si grand nombre de Départements. Il repasse les unes après les autres les accusations que l'on a faites contre lui, et il établit à l'évidence sa non-culpabilité et son innocence la plus complète.

BELGIQUE.—En Belgique, 17 des envahisseurs partis de Paris viennent d'être condamnés à mort ; on ne sait si leur sentence sera commuée.

LES DUCHÉS.—Il paraît que l'assemblée Nationale de Francfort ne veut pas ratifier l'armistice entre la Prusse et le Danemarck, et que les troupes allemandes ont reçu ordre de pas quitter les duchés.

SCHAMYL.—Les Russes ont été battus dans plusieurs rencontres par Schamyl, ce guerrier des montagnes qui, avec une poignée d'hommes, fait depuis si longtemps la guerre à la Russie.

ROTHSCHILD.—Les Messieurs Rothschild viennent de souscrire 1000 florins pour aider à l'équippement d'une marine allemande.

IRLANDE.—La plus grande détresse règne déjà en Irlande ; que sera-ce donc l'hiver prochain.

LOMBARDIE.—L'Autriche a accepté la médiation de la France et de l'Angleterre relativement à l'Italie. On parlait de joindre la Lombardie à la Sardaigne, de faire de Vénise une ville libre comme Lubec, et de former une principauté indépendante, dont le chef serait un archiduc d'Autriche, et qui serait composée du Frioul et des provinces Véniciennes.

CHARLES-ALBERT.—Charles-Albert a fait connaître qu'à l'expiration de l'armistice de 45 jours, il reprendrait l'offensive ; il a 100000 hommes. Il veut, dit-il, faire voir s'il est traître à l'Italie, et il risquera jusqu'à sa couronne pour délivrer du joug étranger l'Italie et Vénise.

TROUBLES.—On rapporte qu'à Gênes, Livourne et Rome il y a eu des tumultes que l'on a supprimés avec grande difficulté.

INCENDIE.—Constantinople vient d'être de nouveau le théâtre d'un grand incendie. Mille maisons y ont été consumées : la perte est estimée à $3200000 !

CHOLÉRA.—Le choléra paraît moins redoutable qu'auparavant ; il n'avait pas fait de progrès vers le midi de l'Europe.

GUIANE FRANÇAISE.—Ainsi que cela avait été annoncé, l'abolition de l'esclavage a été proclamée le 10 août à Cayenne, au nom du peuple français. La déclaration a été environnée d'une certaine pompe, et les noirs affranchis ont célébré joyeusement cette journée qui leur ouvre l'ère de la liberté. Du reste, la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant, et le 15e—date à laquelle s'arrêtent les nouvelles,—tout semblait avoir repris un cours normal dans la colonie.

BAVIÈRE.—Le 15 juin dernier, le clergé de diocèse de Spire s'est réuni dans la petite ville de Keyserslautern en conférence générale, pour rédiger en commun une énergique réclamation contre les entraves de toute espèce qu'il éprouve dans l'exercice de ses fonctions de la part des autorités civiles de la Bavière rhénane. Ces remontrances adressées au Roi et à son gouvernement sont aussi pleines de dignité que de fermeté, de sorte que, dans l'état actuel des choses, elles ne sauraient être méprisées. L'on croit que tous les autres diocèses de Bavière imiteront cette démarche du diocèse de Spire.

POLOGNE.—La *Gazetta Polska* donne les détails suivants sur la situation de la Pologne. Varsovie prend un aspect de plus en plus guerrier. D'après des dénonciations qui ont eu lieu, de nombreuses patrouilles parcourent les rues, et pendant la nuit l'armée bivouaque sur les places publiques. Une division de gendarmerie, de six régiments de Cosaques du Don, arrivera incessamment, ainsi que le régiment des Cosaques de la garde, ce qui est un signe certain de la prochaine arrivée de l'Empereur, qui veut assister à l'inauguration des monuments érigés pour perpétuer le souvenir des batailles de Grochow et de Wola, dans l'année 1831.—Pendant l'hiver, le royaume sera occupé par quatre corps d'armées, chacun de 70,000 hommes. L'un prendra position à la frontière de la Prusse occidentale ; le second dans le grand-duché de Posen ; le troisième à la frontière de Silésie ; le quatrième dans l'intérieur du royaume.—Les détenus politiques de l'année 1846 ont quitté la citadelle. Une partie de ces détenus a été incorporée dans les régiments ; une autre partie a été envoyée en Sibérie, et plusieurs ont été mis en liberté. Toutes les forteresses de la Pologne sont pourvues de vivres pour de longues années. En dix huit heures, tout un convoi de vivres peut être amené de Byalistock et Brzesz, Litenski à Varsovie. Les officiers ont reçu l'ordre de traiter les soldats avec beaucoup d'égards. La bastonnade ne peut être appliquée qu'en vertu d'un jugement. L'amnistie accordée le 13 août, pour délits politiques antérieurs, ne reçoit qu'une exécution limitée. Les condamnés revenus de la Sibérie ne peuvent pas résider en Pologne. Ils sont obligés de fixer leur résidence dans les villes du gouvernement de Volhynie et de Podolie où le Gouvernement leur paie une pension.

LE CHIEN BARRICADE.—Dans le convoi d'un des gardes mobiles, enterré cette semaine, figurait, dit une de nos correspondances, un chien dont la physionomie n'était pas des moins graves et des moins tristes, et qui s'appelle Barricade, parce qu'à la révolution de février, il combattit avec le peuple et fut blessé d'un coup de sabre à la tête et d'une balle à la cuisse, en défendant une barricade. Le pauvre animal fut adopté à cette époque, par la garde républicaine qu'il n'a pas quittée depuis lors. Aux affaires de juin, Barricade suivit partout sa compagnie et fut de nouveau blessé d'un coup de sabre en escaladant la barricade du Petit Pont. Une particularité bizarre dont on garantit l'exactitude, c'est que pendant que la garde républicaine se battait avec les insurgés, Barricade ayant aperçu un autre chien du côté de l'ennemi, s'élança sur lui malgré sa blessure et ne le lâcha qu'après l'avoir bien et duement étranglé. Le chien est à la caserne des Célestins. Il assiste aux funérailles de tous ces morts du régiment, qu'il suit la larme à l'œil, comme pour leur dire un dernier adieu. Aussi est-il choyé par tous les braves militaires à l'égal d'un camarade. Tous les matins il prend son café, puis le café est suivi d'un petit verre et d'un morceau de sucre qu'il déguste gravement, comme il convient à un troupier convaincu de sa valeur.

LES SCHISMATIQUES.—On lit dans un journal de Rome : " Dans les circonstances présentes, le fait suivant ne nous semble pas de peu d'importance. Le jour de l'octave de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, trois dames russes schismatiques se rendirent à la basilique Vaticane, et, après avoir prié à genoux devant la confession des saints apôtres ; firent don d'un riche tapis broché d'or et de cinq écus pour quelques cierges allumés dans la susdite confession."

MISSIONAIRES.—Six prêtres du séminaire des Missions Etrangères, destinés pour les missions de Pondichéry, du Maysour et de Coimbattour dans l'Inde, se sont embarqués à Bordeaux le 15 de ce mois.

UNE HÉROINE.—Dans une petite rue qui avoisine la rue Saint-Denis, au moment où elle était au pouvoir des insurgés, une jeune femme se précipite au devant de son amant, qui était dans les rangs de la garde nationale, et reçoit trois coups de baionnette qui étaient destinés à *son homme*, comme elle l'appelle. Aujourd'hui cette jeune femmes, complètement guérie de ses blessures, a épousé l'homme qu'elle a si héroiquement sauvé.

UN FORCENÉ.—Aux dernières assises de Durham, un Irlandais, nommé Edward Coyle, accusé de vol avec effraction, non-seulement se reconnaissait coupable, mais il supplianit M. le juge Cresswell de le condamner à sept années de déportation. " J'ai commis, disait-il, ce crime tout exprès pour faire le voyage de l'Australie. " Le juge, ne croyant pas que le vol de quelques objets de peu de valeur méritât une peine aussi grave, s'est contenté d'infliger à Coyle une année d'emprisonnement.

L'accusé, furieux, prit un de ses souliers ferrés et le lança à la tête du juge, mais heureusement ne l'atteignit pas.

Le président Creswell n'a pas voulu punir cet attentat, et à dit aux personnes qui l'entouraient : " Voilà ce que l'on gagne à ne pas satisfaire les désirs des gens. "

PROUDHON—Dans son interrogatoire devant la commission d'enquête, M. Proudhon a répondu qu'il n'avait pu reconnaître ses collègues, dans le faubourg St. Antoine, attendu qu'il n'avait pas la vue très-bonne.—C'est pour cela sans doute, fit M. X...., qu'il a tant de peine à distinguer sa propriété de celle d'un voisin.

ANGLETERRE.—La chambre des lords a voté la seconde lecture du bill sur les sucres ; celui relatif aux relations diplomatiques avec la cour de Rome a passé définitivement dans la chambre des Communes.

FEUILLET D'HISTOIRE.—Après la séance du 4 mai, jour d'ouverture de l'Assemblée Nationale, certains représentans entourent le vénérable Dupont (de l'Eure), l'homme le plus probe, sans contredit, du gouvernement provisoire. On lui dit, après plusieurs précautions oratoires : A propos Dupont, voulez-vous être ministre ?—Non.—parce qu'au bout de trois mois, tout le monde me déchirerait à belles dents. Pourquoi ?—Parce que je l'aurais mérité.—Pourquoi ?—Parce que j'aurais consenti à rester votre collègue ."

L'ARMÉE DES ALPES.—Nous empruntons au *Salut Public*, journal lyonnais, les détails suivants sur l'armée des Alpes :

" Les troupes formant l'effectif de l'armée des Alpes ont achevé leur mouvement de centralisation et elles sont réunies dans leurs cantonnemens, prêtes à franchir la frontière au premier signal. Les divisions présentent une masse de 60,000 combattans, tous admirablement préparés à faire une campagne : presque tous les régimens d'infanterie sont sortis récemment d'Afrique, et l'aspect de ces hommes au teint basané, à l'allure martiale, éprouvés contre les fatigues et habitués au feu, donne dans le succès une confiance absolue.

" La cavalerie est en général mieux montée que nous ne pensions ; les manœuvres les plus difficiles sont exécutées par les escadrons avec une précision fort remarquable ; l'instruction des hommes est complète, et les chevaux, façonnés aux longues marches et aux évolutions sans cesse multipliées, ont acquis une grande solidité.

" Quant à l'artillerie, nous n'apprendrons rien à ceux qui ont vu une de nos magnifiques batteries de guerre, en disant que ce terrible instrument de destruction a atteint dans notre armée une perfection telle, que son action sera décisive partout où elle se fera sentir."

## MARIAGES.

A Québec, le 26, M. Joseph Bowles, à demoiselle Mary Jane, fille ainée de John McLoad, écr., de Québec.

A London, Haut-Canada, M. A. Kersten, écr., de Brockville, à demoiselle Emilie, fille du Lieutenant Waldgrave Jane.

## DÉCÈS.

A Québec, le 23, M. Thomas Payne, à 50 ans.

En cette ville, le 24, Demoiselle Alphonsine Marguerite Célanire Le Duc, à l'âge de 19 ans et 9 mois.

A St. Simon (Comté de St. Hyacinthe), le 25, Dame Marie Johnson Langan, épouse de Archibald Kennedy Johnson, Ecr, et fille de Patrick Langan, Ecr.


# BAZAR.

MARDI, le 3 OCTOBRE, il y aura à Laprairie un BAZAR au profit des pauvres de la paroisse, tenue par les Dames de Charité.

29 Septembre, 1848.

# Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

A établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la *Minerve*.—22 septembre.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES CLASSES du Collège de Chambly s'ouvriront le DEUX OCTOBRE prochain.

Montréal 22 Septembre 1848.

# COLLEGE MASSON

LES CLASSES DU COLLÈGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ DE SEPTEMBRE.

Montréal, 19 Septembre 1848.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

*Montréal*, 31 *juillet* 1848.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL nommé JEAN OLIVIER ARCAND, Ecuyer Agent pour diriger l'Etablissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

# COLLEGE DE STE MARIE.

A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17.)

LES ELEVES trouveront dans l'établissement un cour complet classique et commercial.

Trois classes s'ouvriront le 20 du mois de SEPTEMBRE Le première sera un cours préparatoire Anglais et Françuis dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Les deux autres formeront le commencement du cours classique Le Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvent classe et les élèves de l'année précédente passeront à a classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit com.

CONDITIONS PROVISOIRES

Pous les cours préparatoires $2 } Par mois, payables d'avan-
Pous les autres cours $3 } ce et par trimestre.

L'Italien, l'Allemand et le dessin seront facultatifs et à charge des parens.

S. MARTIN, S. J., *Président.*

Montréal, 5 septembre 1848.

# L. P. BOIVIN,

*Coin des rues*

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-a-fait abandonne son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-a-vis la Place Jacquesgnartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE et ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc.

Montréal, 26 mai 184

# AGENCE

## POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM.
1er *Août*, 1848.

LE soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d's'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années,—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Stoke, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wolton aura été complété, la route par Richmond et Danville dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont :

1°.—Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Townships de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2°.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3°.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4°.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'etendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemin seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront egalement faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND,
*Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est.*

Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

# COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des appliquants à des termes plus avorables qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière a l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés ; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès réjouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Townships de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'a payer l'intéret du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versemens égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits Négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin ou passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois ; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT,
Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres
de l'Amérique Britannique,
herbrooke, Township de l'Est, 10 juil.
Montéal, 4 août 1848. 1 6m.

## DEMANDE.

ON demande immédiatement à ST. CONSTANT un Instituteur pour tenir une ECOLE MODÈLE, muni de certificats de moralité et de capacité ; et un autre pour une Ecole commune. Une place comme Chantre est aussi offert aux instituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf.

## BANQUE D'EPARGNES

DE LA

*CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.*

PATRON :

*Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.*

*Bureau des Directeurs,*

W. Workman, Président,
A Larocque, V. Président,
Francis Hincks,
H Holton,
Damase Masson,
Nelson Davis.
HenryJudah,
L. T. Drummond,
P. Beaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater
Barthw. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les DEPOTS reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
*Secrétaire et Trésorier*

27 juillet 1848.

## AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilége de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera éleve à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilége qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les péages qui seront demandés, sont :

1° Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.

3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et

4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et

5° Pour chaque personne à pied : Un denier.

6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.

7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille : Un demi denier couran

J. F. LaRocque. A. E. Archambault.
P. U. Archambault. Amable Archambault.
Narcisse Galarneau. Cyrile Chaput.
Joseph Pelletier, fils. Camille Archambault.
Agapit Chaput.

L'Assomption, 1er juin 1848.

## COLLEGE DE REGIOPOLIS,

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collége de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collége d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extrà doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfans.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entire liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collége est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collége de Kingston.

Montréal, 18 août 1848.

## A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collége, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

## LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE

# J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT

MONTREAL

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a aussi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

# Librairie ECCLESIASTIQUE

LE soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

## AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le *LUNDI, MERCREDI* et *VENDREDI* de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la *Religion*, la *Littérature*, les *Sciences*, les *Arts*, les *Nouvelles Politiques, etc.*, à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables *tous les six mois et d'avance*. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés,
A Québec, au bureau du Journal,
*No. 22, Rue Lamontagne,*
et chez MM. J. & O. Crémazie, *Libraires,*
*No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.*
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
*No. 3, Rue St. Vincent.*

STANISLAS DRAPEAU,
PROPRIETAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

# P. GENDRON

## IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREA

OFFRE ses plus sincères remerciments à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atrlier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

| | |
|---|---|
| LIVRES, | PAMPHLETS, |
| CATALOGUES, | BILLETS D'ENTERREMENT, |
| CARTES D'ADRESSE, | CIRCULAIRES, |
| CHÈQUES, | POLICES D'ASSURANCE, |
| TRAITES | CARTES DE VISITES, |
| CONNAISSEMENTS, | ANNONCES DE DILIGENCES, |

PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

# ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE', ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute Québec.

## CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnemen

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, | £0 | 2 | 6 |
| Chaque insertion subséquente, | 0 | 0 | 7 |
| Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, | 0 | 3 | 6 |
| Chaque insertion subséquente, | 0 | 0 | 11 |
| Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, | 0 | 0 | 4 |
| Chaque insertion subséquente, par ligne, | 0 | 0 | 1 |

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

| | |
|---|---|
| Montréal, | MM. FABRE, & CIE., librair |
| Trois-Rivières, | VAL. GUILLET, Ecr. N. P. |
| Québec, | M. D. MARTINEAU, Ptre. V |
| Ste. Anne, | M. F. PILOTE, Ptre. Direct. |

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maid cole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS